

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3402**

commune (s) : Corbas

objet : Site de Corbèges et Tâches - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre - Marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur : Monsieur Bouju**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3402**

commune (s) : Corbas

objet : **Site de Corbèges et Tâches - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre - Marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure et d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le site de Corbèges et Tâches est situé dans la zone industrielle Lyon sud-est. Il s'agit d'un tènement d'une trentaine d'hectares, situé sur le site d'exploitation d'une ancienne carrière. L'objectif de la collectivité est de réaliser un projet de développement économique sur ce site pour achever l'urbanisation du secteur en poursuivant les principes d'aménagement développés aux alentours : zone d'aménagement concerté (ZAC) des Corbèges, ZAC des Pierres Blanches et pôle agro-alimentaire.

L'opération permettra la réalisation :

- d'un parc d'activité, d'une capacité totale de 70 000 mètres carrés, pouvant accueillir des PME-PMI et des plates formes de petite messagerie, permettant de desservir le marché local,
- des voiries structurantes entre la rue des Corbèges et le boulevard des Nations, afin de permettre la circulation des véhicules, créer du stationnement et des cheminements doux,
- d'un espace public végétalisé sous les lignes à haute tension afin de répondre aux exigences de qualité environnementale et de biodiversité.

En parallèle, la rue des Corbèges, qui relie le tissu économique de la zone industrielle Lyon sud-est au réseau autoroutier, doit faire l'objet d'une requalification afin d'améliorer les conditions de desserte de la zone industrielle. Son réaménagement intégrera les modes doux et une dimension paysagère qualitative pour traiter des problématiques environnementales du site.

Une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours a été lancée par la Communauté urbaine de Lyon en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'oeuvre de conception et de réalisation (avec ordonnancement, pilotage et coordination - OPC), en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics.

La mission telle qu'envisagée dans le cadre de cette consultation, comporte les éléments suivants :

- *tranche ferme : la requalification de la rue des Corbèges :*

- . la conception de l'avant projet sur l'ensemble de l'opération d'aménagement (avant-projet (AVP)),
- . la conception du projet de la requalification de la rue des Corbèges (projet (PRO)),
- . une mission d'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT-DCE),

- . la direction de l'exécution des travaux (DTE-EXE),
- . une mission d'OPC,
- . l'assistance aux opérations de réception (GPA),
- . les missions complémentaires (concertation et constitution du dossier loi sur l'eau) ;

- tranche conditionnelle : conception réalisation de la phase 1 du projet d'aménagement :

- . la conception du projet (PRO),
- . une mission d'assistance pour la passation des marchés de travaux (ACT-DCE),
- . la direction de l'exécution des travaux (DTE-EXE),
- . une mission d'OPC,
- . l'assistance aux opérations de réception (GPA),
- . les missions complémentaires (concertation et constitution du dossier loi sur l'eau).

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 15 juin 2012, a classé première l'offre du groupement d'entreprises Ingedia / Atelier Fontaine / Ecosphère pour un montant de 209 160,00 € HT, soit 250 155,36 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché de maîtrise d'oeuvre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation (avec ordonnancement, pilotage et coordination - OPC) au groupement d'entreprises Ingedia / Atelier Fontaine / Ecosphère pour un montant de 209 160,00 € HT, soit 250 155,36 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2211, le 20 septembre 2010 pour la somme de 860 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 250 155,36 € TTC €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**